

Saint-Pierre, le 24 février 2016

Le Président

**Monsieur le Maire de Miquelon-Langlade**  
**Rue Baron de l'Espérance**  
**97500 Miquelon**

Monsieur le Maire,

Lors du journal télévisé du mardi 23 février 2016 vous avez tenu à réaffirmer votre opposition à une collectivité unique, celle-ci impliquant la disparition de votre commune.

Cette position est en totale contradiction avec votre position exprimée lors du conseil des élus du 12 février dernier auquel vous avez participé.

En effet, le compte rendu communiqué par les parlementaires laisse apparaître précisément que « *Le Conseil des Elus.....a entériné la proposition de demande d'appui technique auprès de votre ministère, en vue de la rédaction de deux propositions articulées d'évolution du statut :*

- *La première concernant la collectivité unique ;*
- *La seconde..... »*

Il est donc très clair que vous **avez donné votre accord pour la rédaction de deux projets y compris celui d'une collectivité unique pour lequel vous venez de dire que vous étiez défavorable.**

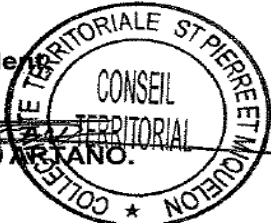
Si votre position est ferme, je ne peux que vous inviter, comme vous aviez l'intention de le faire d'ailleurs, à écrire sans délai à la Ministre de l'Outre-Mer en lui indiquant que vous refusez la rédaction d'un projet de collectivité unique.

Si vous ne le faites pas, attendez-vous à ce qu'une consultation sur la collectivité unique ait lieu (c'est en tout cas la volonté affichée de certains) au risque de voir Miquelon littéralement noyé dans le corps électoral de Saint-Pierre au regard du nombre d'électeurs, danger signalé par les élus d'Archipel Demain au Conseil Territorial et sur lequel les parlementaires n'ont jamais répondu.

Loin de vouloir polémiquer, je pense que la population a besoin que votre position dans ce dossier soit la plus lisible possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président  
Stéphane MARTANO.



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
CONSEIL TERRITORIAL